libertés et de nos droits dans cette nouvelle lutte contre l'esprit d'envahissement et de domination de la race anglaise? Les hon. membres qui supportent la mesure nous disent qu'ils cèdent quelque chose de nos droits afin de sauver ce qu'il en reste du naufrage et de ne pas tout perdre dans un avenir plus ou moins rapproché. Mais ce cri en faveur de la représentation basée sur la population était-il au moins sincère de la part de ceux qui s'en faisait une arme contre nous? Etait-ce bien un remède aux maux dont ils se plaignaient? Non, M. le Pré-SIDERT, je ne le crois pas. C'était tout simplement une plateforme électorale pour arriver an pouvoir et consommer l'envahissement de nos droits médité par les chefs du mouvement. Je n'ai pas besoin de renouveler ici les arguments apportés contre la demande de la représentation d'après la population, dans plus de quatre-vingt discours prononcés en 1860, lors de la discussion de cetto brûlante question; mais je me rappelle cette discussion avec d'autant plus de plaisir qu'alors le parti canadien-français a montré qu'il avait conservé quelque chose de l'obstination dans la lutte et de la persévérance dans la défense de nos droits, dont nos pères ont si souvent donné la preuve. A cette époque, l'hon. procureur-général Est (M. CARTIER) méritait l'approbation de son pays, pour la résistance qu'il faisait à cette demande injuste du HautCanada, avec l'6nergie et la tenacité qu'on lui connait, car il s'était noblement constitué le champion de nos droits. Pourquoi vient-il donc aujourd'hui proposer un compromis avec ses adversaires d'alors? Est-ce au moment où les chefs de l'opposition du Haut-Canada avaient, en entrant dans le gouvernement MACDONALD-SICOTTE, renié absolument le principe de la représentation basée sur la population, qu'il devait abandonner la lutte? Est-ce au moment où le gouvernement MACDONALD - SICOTTE avait obtenu des écoles séparées en faveur des catholiques du bas-Canada, que le parti de l'hon. membre de South Oxford était à redouter? Est-ce au moment où la loi des écoles séparées pour les catholiques du Haut-Canada constituait un triomphe que n'avait pu remporter l'hon, procureur-général pendant tout le temps qu'il avait été au pouvoir, que l'hon, procureur-général devait cessor la lutte, jeter ses armes et prétendre, comme Canadien-Français, que nous ne pouvions plus tenir sur la brèche, et qu'il fallait faire

des concessions au Haut-Canada? Est-ce que le gouvernement de M. SICOTTE n'avait pas fait de la représentation basée sur la population une question morte? Est-ce que tous les membres de ce gouvernement n'étaient pas tenus de l'opposer? Oui, monsieur le Président, l'hou, procureurgénéral Est s'est rendu coupable d'une grave faute en renversant ce gouvernement, soutonu par une majorité hostile composée de Canadiens-Français. C'est à la suite de co vote hostile que le Haut-Canada a cu le droit de réclamer de nouveau la représentation d'après le nombre, et qu'il faut aujourd'hui lui faire des concessions. Pour ma part, monsieur le Président, je n'ai jamais été convaincu de la sincérité de ceux qui employaient le cri de la représentation basée sur la population, car je n'y ai jamais vu qu'un moyen employé auprès des western farmers, pour arriver plus sûrement au pouvoir. Est-ce que le principe de la repré sentation basée sur la population a jamais servi de base à un gouvernement aux idées monarchiques comme celles qui sont ômises par le gouvernement actuel? Ici, l'on veut une confération sans exemple, non pas une confédération com n.e celles qui existent dans les pays qui ont adopté cette forme de gouvernement, mais une confédération monarchique. (Ecoutez! écoutez!) On veut conserver quelque chose de la constitution de l'Angleterre,-et cependant on dit que la représentation basée sur la population est un principe juste et qu'il faut l'accorder au Haut-Canada! L'hon. procureur-général Est (M. CARTIER) no se rappelle-t-il pas ses arguments de 1860 contre ce principe? Ne disait-il pas alors, pour faire voir que ce principe n'est ni juste ni reconnu dans la constitution anglaise, que s'il était appliqué pour le parlement anglais, la ville de Londres aurait 30 députés à elle seule, au lieu de 16, et que l'Ecosse enverrait au parlement beaucoup plus de députés qu'elle n'en envoie aujourd'hui? Ne disait-il pas encore que des bourgs-pourris de quelque centaines d'habitants avaient un représentant, et que des comtés qui contenaient 100,000 âmes n'en avaient pas davantage? Est-ce que ces arguments si puissants alors n'ont plus la même valeur aujourd'hui? Est-ce qu'ils ont moins de force depuis l'alliance de l'hon, procureurgénéral avec l'hon. député de South Oxford l' Est-ce qu'ils ne peuvent plus être employés pour sauver notre constitution et nos libertés? Comment se fait-il que le parti qui a si